

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

De : Laurence Bouscasse <laurencebouscasse@yahoo.fr>

Date : 19/11/2021 15:34

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Messieurs,

Suite à la lecture du projet de construction d'une digue de protection contre les risques d'inondation et parallèlement d'extension de la zone tampon riche en biodiversité de la baie et du marais d'Yves, je soutiens vivement cette initiative. En effet tant la digue que l'extension de la réserve naturelle permettront de sauvegarder les zones humides vitales tant à la biodiversité qu'à l'être humain dans ce contexte de bouleversement climatique. Ceci est également valable pour toutes les zones Natura 2000.

Je suis donc clairement favorable à ces deux projets intimement liés.

Cordialement

L. Bouscasse

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves – Enquête publique

De : Pierre-Henri Bouhet <ph.bouhet@gmail.com>

Date : 19/11/2021 13:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,
mairie@fouras-les-bains.fr

Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe ma position sur ce projet d'extension.

Bien cordialement,

--

Pierre-Henri BOUHET

ph.bouhet@gmail.com

06.71.26.54.78

— Pièces jointes : —

Pétition RNN Yves.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BOUHET

Prénom : Pierre-Henri

Adresse : 9, Bd Louis Blanc, 87000 LIMOGES

Mail : ph.bouhet@gmail.com

Téléphone : 06.71.26.54.78

Signature :

